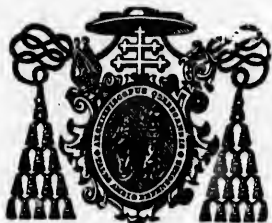


Sera le présent mandement lu et publié au prône de toutes les églises et chapelles de paroisses et de missions où se fait l'office public, le premier dimanche après sa réception.

Donné sous nos signatures, le sceau de l'Archidiocèse et le contreseing du secrétaire de l'Archevêché, le vingt-deux septembre mil huit cent soixante-quinze.

✠ E. A. ARCH. DE QUEBEC,  
 ✠ IG. EV. DE MONTREAL,  
 ✠ L. F. EV. DES TROIS-RIVIERES,  
 ✠ JEAN EV. DE S. G. DE RIMOUSKI,  
 ✠ E. C. EV. DE GRATIANOPOLIS,  
 ✠ ANTOINE EV. DE SHERBROOKE,  
 ✠ J. THOMAS EV. D'OTTAWA,  
 L. Z. MOREAU FTRE. ADM. DE S. HYACINTHE.



Par Messieurs,

C.-A. COLLET, Ptre.

*Secrétaire.*